



COMMUNIQUÉ

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance du public, que **le complexe Horticole d'Agadir relevant de l'Institut Agronomique Hassan II de Rabat en partenariat avec l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)**, met à la disposition du Burkina Faso, **deux (02) places pédagogiques assorties de bourse** au titre de l'année académique 2026-2027 pour des études des cycles de **Technicien spécialisé** et de **master**.

2. Filières d'études concernées

Les filières de formation concernées par ladite offre sont les suivantes :

Pour le cycle de Technicien spécialisé

La durée de formation est de deux (02) ans, sanctionnée par un diplôme de Technicien spécialisé dans les filières suivantes :

- *Technico-commercial en productions horticoles ;*
- *Cultures ornementales et aménagement des espaces verts ;*
- *Conditionnement et valorisation des produits agricoles ;*
- *Aquaculture ;*
- *Technologies et gestion durable de l'eau ;*
- *Technicien vétérinaire.*

Pour le cycle de Master

La filière d'études du master concerné par l'offre est l'**Aménagement Paysager Durable et Réhabilitation des Espaces Dégradés (APDRED)**.

3. Conditions de candidature

Les candidats à cette formation doivent remplir les conditions suivantes :

Pour les études de Technicien Spécialisé

- être âgé de 23 ans au plus à la date du 1^{er} septembre 2026 ;
- avoir obtenu le baccalauréat des séries C, D **au premier tour** de la session de 2025 avec une moyenne supérieure ou égale à 14/20 ;
- avoir au moins 14/20 dans les matières de base à l'examen du baccalauréat.

Pour les études de Master

- être âgé de 27 ans au plus à la date du 1^{er} septembre 2026 ;
- être titulaire d'une licence professionnelle ou d'un diplôme équivalent avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20 dans les domaines suivants :
 - ✓ Architecture du paysage ;
 - ✓ Aménagement des espaces verts.
- être titulaire d'une licence fondamentale avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20 dans les domaines suivants :
 - ✓ Urbanisme ;
 - ✓ Environnement ;
 - ✓ Écologie ;
 - ✓ Biologie.

En outre, les éventuels candidats devront justifier des prérequis académiques suivants :

- Aménagement paysager (conception paysagère, projet de paysage, ...)
- Connaissance des végétaux ;
- Infographie paysagère (logiciels AutoCAD, Photoshop, Illustrator, ...)
- Dessin et représentations graphiques.

4. Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

Pour le cycle de Technicien spécialisé

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : www.campusfaso.bf .) ;
- une demande motivée justifiant le choix de la filière choisie ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè, ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée du passeport ;
- un certificat médical justifiant l'aptitude physique et mentale du candidat pour poursuivre les études au Maroc dans ladite formation.

Pour le cycle de Master

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : www.campusfaso.bf .) ;
- une demande d'inscription et de motivation (comportant le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du candidat) ;
- un curriculum vitae avec photo ;
- un portfolio (obligatoire uniquement pour les étudiants ayant suivi des études en Architecture du paysage et en aménagement des espaces verts) ;

- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè, ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- une photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme de la licence ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois (03) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- une photocopie légalisée du passeport ;
- un certificat médical justifiant l'aptitude physique et mentale du candidat pour poursuivre les études au Maroc dans ladite formation.

5. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme intégrée de **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : <https://services.campusfaso.bf>.

Les dossiers doivent être soumis sur la plateforme du **02 mai au 14 juin 2026 au plus tard à 23h59 mn sur le site : <https://services.campusfaso.bf>**.

Pour la procédure :

- le candidat doit s'assurer d'avoir un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) et **un mot de passe valide** ;
- Ouvrir un navigateur (**Google chrome, Microsoft Edge, Firefox...**) ;
- Saisir le lien de la plateforme intégrée : <https://services.campusfaso.bf> ;
- Cliquez sur « **Création de compte étudiant** » ;
- Entrez son INE et valider ;
- Entrer son numéro de téléphone et valider ;
- Cliquez sur « **Connexion** » ;
- Entrez son INE et son mot de passe reçu par mail (de préférence faites un copier-coller) ;
- Cliquez sur « **Connexion** » ;
- Cliquez sur « **BOURSES D'ÉTUDES** » ;
- Cliquez sur « **Candidature** » ;
- Choisir la bourse que vous aimeriez postuler ;
- Cliquez sur « **voir plus** » pour voir les critères et les documents à charger concernant la bourse ;
- Scanner de manière lisible toutes les pièces requises et **charger les scans de toutes ces pièces** aux champs qui y sont réservés (indiqués) ;
- le candidat doit s'assurer d'avoir bien chargé les pièces scannées sur la plateforme intégrée ;
- Cliquez sur « **candidater** » pour postuler à la bourse dont vous remplissez les critères ;
- valider sa candidature.

6. Recommandations pour le dépôt des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, **de scanner de manière lisible toutes les pièces requises** ; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

NB : pour réussir l'étape de dépôt des fichiers, il est recommandé d'éviter l'utilisation des accents (grave, aigu et circonflexe), des signes de ponctuations (virgule, point-virgule, point...) et des caractères spéciaux (-, /, *,], @, ^, £, (), =...) dans le nom des fichiers.

7. Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne de tous les semestres du cycle de licence pour les études de cycle master, de la moyenne du baccalauréat et de la moyenne des matières de base pour les études de Technicien spécialisé.
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte.**
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- La CNBES présentera à la partie marocaine cinq (05) candidats dont trois (03) pour les études de master et deux (02) pour les études de Technicien spécialisé pour la sélection finale.
- L'étude du dossier et la présélection des candidats bénéficiaires seront effectuées par un comité conjoint du Complexe Horticole d'Agadir et de l'AMCI, sur la base des notes obtenues au baccalauréat et dans les matières de mathématiques, des sciences physiques, des sciences de la vie et de la terre, du français et de anglais pour les candidats au diplôme de Technicien spécialisé ; des prérequis pédagogiques spécifiques au domaine de la licence pour les candidats au diplôme de master.
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné.**
- **Les candidats ayant déjà bénéficié de la bourse nationale pour un niveau d'études donné ne sont pas éligibles s'ils postulent pour le même niveau d'études.**

- Tout dossier de candidature d'un **étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER**, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné.
- **Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.**

8. Complément de dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour ces bourses devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB), au plus tard deux semaines après la diffusion des résultats. Ce complément est composé de deux (02) exemplaires des documents suivants :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- deux (02) photos d'identité récentes ;
- une chemise cartonnée.

P/le Ministre
le Secrétaire général et par intérim,
La Directrice du Conseil à l'Orientation
universitaire et des Bourses



Pr Kuilpoko Marie Laure SOUGOTI/GUISSOU

Chevalier de l'Ordre de l'OIPA/CAMES
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques